

DIRECTION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE  
**Service des Assemblées**

# **CONSEIL MUNICIPAL DU**

**LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

DÉLIBÉRATIONS EXÉCUTOIRES

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, Mme Catherine VAUTRIN a donné pouvoir à Arnaud ROBINET

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021 APPROBATION**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-23,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2021,

Considérant qu'il convient de l'adopter,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 novembre 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-136111-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 54  
Représenté(s) : 5  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 53          Contre : 6          Abstention : 0

## **BUDGETS PRIMITIFS 2022**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2312-2, relatif à l'adoption du budget communal,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM 06-139 du 27 mars 2006 relative à la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 adoptant le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires et son annexe portant sur la fixation des règles de constitution de reprise et d'ajustement des provisions,

Vu ses délibérations n° CM 2016-205 et CM 2016-206 autorisant la signature des conventions de mutualisation de services,

Vu sa délibération n° CM 2016-202 du 20 juin 2016 relative aux conditions d'attribution de logements de fonction,

Vu les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et le caractère non obligatoire de distinguer les opérations du restaurant municipal au sein d'un budget annexe,

Considérant que le Conseil municipal peut adopter le budget par un vote global, à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu, permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget,

Considérant, qu'après débat effectif, dans la mesure où un vote formel sur chacun des chapitres n'est pas obligatoire, il appartient cependant au conseil de se prononcer sur les modalités de vote,

Considérant qu'il convient de fixer les montants provisoires pour l'année 2022 des remboursements des frais de fonctionnement des services mutualisés entre le Ville de Reims et la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer annuellement les conditions d'attribution des logements de fonction,

Considérant que par souci de prudence et de prévoyance budgétaire, il convient de constituer des provisions pour litiges sur budget principal,

Considérant qu'il convient de clôturer le budget annexe « Restaurant municipal » au 31 décembre 2021,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu lors de sa séance du lundi 8 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de recourir, comme modalité d'adoption des budgets primitifs (principal et annexes), à un vote par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres,

d'adopter le budget principal, le budget annexe de la ZAC Sernam Boulingrin et leurs annexes pour l'année 2022,

de fixer les montants prévisionnels des remboursements de mises à disposition des services pour l'année 2022 à :

- 23 129 942 € pour les services de la Communauté Urbaine au profit de la Ville,
- 3 399 855 € pour les services de la Ville au profit de la Communauté Urbaine,
- 22 307 € pour les services de la Ville au profit du CCAS,

de reconduire les dispositions de sa délibération n°CM-2016-202 du 20 juin 2016 relative aux conditions d'attribution de logements de fonction,

de reconduire la participation financière de l'employeur aux repas pris par les agents municipaux au restaurant municipal,

de clôturer le budget annexe « restaurant municipal » au 31 décembre 2021 et d'intégrer les opérations liées à cette activité au budget principal,

de constituer des provisions pour litiges, dont le détail est joint en annexe, pour un montant total de 278 477 € et de les imputer sur le budget principal à l'article 6815.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 53          Contre : 6          Abstention : 0

## **AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-3 et R 2311- 9 qui permettent aux communes de plus de 3500 habitants d'inscrire des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP, CP) dans leur section d'investissement,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations portant création et révision des autorisations de programme,

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements,

Considérant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées chaque année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

Considérant que cette procédure de gestion en autorisation de programme et en crédits de paiement permet une meilleure programmation des investissements dans le temps, limite les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins annuels de mandatement avec pour objectif d'améliorer les taux de consommation de crédits,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de procéder :

à l'ouverture des autorisations de programme conformément au tableau ci-annexé,

à la révision du montant des Autorisations de Programme et de leur dénomination, conformément au tableau ci-annexé,

à la clôture des Autorisation de Programme, du fait de la finalisation des opérations concernées, conformément au tableau ci-annexé,

et d'adopter l'ensemble des dépenses réelles d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) du budget principal (hors échanges fonciers et avances forfaitaires) sous la forme d'Autorisations de Programme et de Crédit de Paiement, conformément au tableau ci-annexé.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-134606-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE  
AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE  
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment ses articles 9 bis A et 9 bis B,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 5,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret du n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable à l'unanimité rendu par le Comité Technique du 20 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

après examen de son contenu, de prendre acte de l'avis favorable du Comité technique du 20 octobre 2021 sur le rapport social unique pour l'année 2020, tel qu'annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Franck NOEL**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135665-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 54          Contre : 0          Abstention : 5

## RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL COMPLÉMENTS

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la Loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 47,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire n° NOR MFPP1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

Vu la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les 3 versants de la fonction publique,

Vu sa délibération n°CM-2021-149 du 22 juin 2021,

Vu l'avis du comité technique du 30 novembre 2021,

Considérant que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique,

Considérant que le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail, à l'intérieur desquels s'organisent les horaires de travail,

Considérant que les collectivités territoriales sont tenues d'organiser le temps de travail des agents territoriaux dans un cadre global de 1 607 heures annuelles en dehors des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées, sur une base hebdomadaire de 35 heures minimum,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de compléter la délibération n°CM-2021-149 du 22 juin 2021,

d'adopter le règlement du temps de travail tel que modifié ainsi que les adaptations nécessaires aux différents services et directions fonctionnant selon des modalités atypiques, joints en annexes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-136856-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 54          Contre : 0          Abstention : 5

## **RÉGIME INDEMNITAIRE MODIFICATION**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 88 et 111,

Vu la Loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes et notamment son article 21,

Vu la Loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 modifié fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées pour les personnels enseignants des établissements du second degré,

Vu le décret n°76-208 du 24 février 1976, modifiant le décret n°61-467 du 10 mai 1961, relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration spéciale pour travail intensif,

Vu le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques),

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré,

Vu le décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres,

Vu le décret n°2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2005-1035 du 26 août 2005 relatif au remplacement de courte durée des personnels enseignants dans les établissements d'enseignement du second degré,

Vu le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois de garde champêtre, d'agent de police municipale, de chef de service de police municipale et créant le régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois de directeur de police municipale,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaires des régisseurs,

Vu le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu le décret n°2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1992, modifiant l'arrêté du 19 août 1975, instituant une indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents territoriaux,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 30 août 2001 fixant les taux de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et de la majoration spéciale pour travail intensif,

Vu l'arrêté du ministre du budget du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application au corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les conditions de compensation horaire des heures supplémentaires aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des assistants de service social des administrations de l'Etat rattachés au ministre de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris pour l'application aux membres du corps des attachés d'administration de l'Etat relevant du ministre de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 pris pour l'application au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 portant application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2017 pris pour l'application au corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture et de la communication des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques,

Vu l'arrêté du 13 juillet 2018 portant application au corps des médecins inspecteurs de santé publique des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 14 février 2019 portant application au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire

tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi d'inspecteur technique de l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire NOR : R DFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu sa délibération n°CM-96-34 du 22 janvier 1996 portant confirmation d'un complément de rémunération collectivement acquis avant la loi du 26 janvier 1984,

Vu sa délibération n°CM-06-143 du 27 mars 2006 relative à l'organisation des astreintes de la ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-11-28 du 3 janvier 2011 relative au complément du dispositif général des astreintes,

Vu sa délibération n°CM-11-231 du 4 juillet 2011 relative aux modalités de versement d'un complément de rémunération de fin d'année collectivement acquis,

Vu sa délibération n°CM-11-232 du 4 juillet 2011 relative à la confirmation du versement par la collectivité de l'aide de fin d'activité et de son mode de calcul,

Vu sa délibération n°CM-11-429 du 5 décembre 2011 relative au complément du dispositif général des astreintes,

Vu sa délibération n°CM-2012-405 du 3 décembre 2012 relative au complément du dispositif général des astreintes,

Vu sa délibération n°CM-2015-57 du 9 mars 2015 relative au régime indemnitaire de la filière police municipale,

Vu sa délibération n°CM-2015-359 du 17 décembre 2015 relative à la modification du régime indemnitaire de la filière police municipale,

Vu sa délibération n°CM-2017-223 du 26 juin 2017 relative au versement du complément indemnitaire annuel aux chefs de service de la police municipale,

Vu sa délibération n°CM-2017-224 du 26 juin 2017 relative au complément du dispositif général des astreintes,

Vu sa délibération n°CM-2020-321 du 14 décembre 2020 relative au régime indemnitaire du personnel municipal,

Vu le budget,

Vu l'avis du Comité Technique du 30 novembre 2021,

Considérant qu'une délibération unique sur le régime indemnitaire doit permettre de clarifier et de rassembler l'ensemble des éléments constitutifs de notre régime indemnitaire,

Considérant que le dispositif du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est applicable aux cadres d'emplois lorsque les textes correspondant aux corps de référence de l'Etat sont parus en annexe des arrêtés ministériels pris en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Considérant que le R.I.F.S.E.E.P. est composé de deux parts : une part fixe, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.), et une part variable, le Complément Indemnitare Annuel (C.I.A.),

Considérant que l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) est exclusive de toutes autres primes et indemnités de même nature liées aux grades, métiers, fonctions, responsabilités, sujétions et à la manière de servir,

Considérant que le régime indemnitare des agents territoriaux est fixé dans la limite de celui applicable aux agents des services de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes conformément au principe de parité,

Considérant que le principe de parité a seulement pour effet d'empêcher l'attribution de montants indemnitaires plus favorables que ceux dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes,

Considérant que le principe de libre administration des collectivités locales a pour objet de donner compétence à l'organe délibérant pour fixer les conditions d'attribution et de versement des primes et indemnités,

Considérant qu'il revient à l'organe délibérant de fixer et d'organiser les principes et les critères d'octroi et de versement du régime indemnitare,

Considérant qu'il revient à l'organe délibérant de fixer la nature des emplois ou des fonctions susceptibles d'effectuer des heures supplémentaires,

Considérant que les activités accessoires donnant lieu à versement d'une indemnité accessoire doivent être compatibles avec les fonctions de l'agent concerné, ne pas affecter leur exercice et ne pas porter atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance et à la neutralité du service,

Considérant que le montant de l'activité accessoire est fixé par arrêté dans la limite des plafonds indemnitaires réglementaires,

Considérant que l'organisation générale des astreintes prévues dans les délibérations visées ci-dessus est reconduite à l'identique,

Considérant que la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, modifiant la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, prévoit l'élargissement aux agents de catégorie B et C du recours au contrat sur emploi permanent, dans les mêmes conditions que celles prévues aux emplois de catégorie A ainsi que la création de contrats de projet, emplois non permanents ouverts dans toutes les catégories, qui ont pour but de mener à bien un projet ou une opération identifié,

Considérant les négociations salariales intervenues dans le cadre de l'augmentation du temps de travail et du passage des agents aux 1 607 heures de travail annuelles ayant abouties à l'octroi de compensations sous forme indemnitare,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- 1) d'abroger, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, sa délibération n°CM-2020-321 du 14 décembre 2020 relative au régime indemnitaire du personnel municipal,
- 2) d'instituer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.).

Cette indemnité, versée mensuellement, est attribuée aux agents de la Ville :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public relevant de la catégorie A recrutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 sur le fondement des articles 3-3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- contractuels de droit public relevant de la catégorie A, occupant un poste permanent au 31 décembre 2016, lorsqu'une délibération antérieure prévoyait expressément le versement d'un régime indemnitaire,
- contractuels de droit public relevant des catégories B et C recrutés sur le fondement des articles 3-3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- contractuels de droit public relevant des catégories A, B et C, reconnus travailleurs handicapés et recrutés sur le fondement de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pendant la période correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel ils ont vocation à être titularisés,
- contractuels de droit public recrutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur le fondement de l'article L. 1 224-3 du code du travail,
- contractuels de droit public non permanents, dits en contrat de projet, recrutés sur le fondement de l'article 3, II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour mener à bien un projet ou une opération identifié,
- contractuels de droit public recrutés sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, lorsque la procédure visant à recruter un fonctionnaire sur le poste concerné a été menée à son terme et n'a pu aboutir.

L'I.F.S.E. est attribuée à l'ensemble de ces agents relevant des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale éligibles selon les montants de référence figurant dans les tableaux joints en annexe.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonction suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et/ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés ainsi qu'en fonction de l'expérience professionnelle acquise, selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe.

Les agents contractuels bénéficiant d'un régime indemnitaire sont classés dans le groupe de fonction correspondant à celui d'un agent titulaire exerçant les mêmes fonctions.

Une majoration du montant de l'I.F.S.E. notamment liée à des sujétions particulières est attribuée :

- aux agents de catégorie A, lorsqu'ils exercent par intérim des responsabilités supérieures. Le montant du régime indemnitaire de l'agent pendant cette période d'intérim correspond au régime indemnitaire des fonctions exercées. La période d'intérim sera formalisée par un arrêté,
- aux agents de catégorie B et C, lorsqu'ils exercent par intérim les responsabilités du N+1 de cadre d'emplois supérieur. Le montant du régime indemnitaire de l'agent pendant cette période d'intérim correspond au régime indemnitaire du cadre d'emplois supérieur selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe,

- aux agents de catégorie B soumis pendant au moins un mois à des sujétions importantes dont le caractère exceptionnel perturbe leur activité normale selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe,
- aux agents de catégorie B et ceux relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise, lorsqu'ils encadrent directement des agents selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe,
- aux agents lorsqu'ils subissent une perte de rémunération résultant de la modification d'une organisation de travail, d'un reclassement rendu obligatoire ou de l'évolution de la réglementation. Dans ces 3 situations, la majoration du régime indemnitaire prend la forme d'une « indemnité compensatrice » de la perte de rémunération subie.

Cette indemnité compensatrice peut être versée à l'ensemble des agents de droit public occupant un poste permanent, à l'exclusion des agents recrutés sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ainsi qu'aux contractuels de droit public non permanents, dits en contrat de projet, recrutés sur le fondement de l'article 3, II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour mener à bien un projet ou une opération identifiée. Son montant est fixe,

- aux agents en activité au sein de nos collectivités à la date du 31 décembre 2021 qui bénéficient d'un à cinq jours de congés d'ancienneté par an, jours de congés qui sont supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en raison du passage du temps de travail des agents à 1 607 heures par an.

Cette compensation indemnitaire des congés d'ancienneté perdus est calculée, sans proratisation du temps de travail de l'agent, en multipliant le nombre de jours de congés d'ancienneté détenus au 31 décembre 2021 par :

- 135 € bruts par an pour un agent de catégorie A,
- 90 € bruts par an pour un agent de catégorie B,
- 75 € bruts par an pour un agent de catégorie C.

Le montant arrêté au 31 décembre 2021 est fixe et insusceptible d'évoluer. L'indemnité est versée en janvier de chaque année.

Les catégories d'agents bénéficiaires sont identiques à celles exposées au paragraphe précédent concernant l'indemnité compensatrice.

- aux agents de catégorie C relevant de la filière technique et accomplissant des travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants dans le cadre de leur métier exercé à titre principal selon les modalités suivantes :

METIERS	MONTANTS ANNUELS BRUTS (en euros)	MONTANTS MENSUELS BRUTS (en euros)
Agent de maintenance déchets et propreté	453,00	37,75
Agent de propreté des espaces publics	453,00	37,75
Agent de santé environnementale	645,00	53,75
Electricien	429,00	35,75
Electromécanicien	429,00	35,75
Grimpeur élagueur	729,00	60,75
Maçon	429,00	35,75
Magasinier	453,00	37,75
Menuisier	429,00	35,75
Métallier Serrurier	429,00	35,75
Opérateur de maintenance, chauffage, ventilation et climatisation	441,00	36,75
Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants	453,00	37,75
Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments	429,00	35,75
Palefrenier	585,00	48,75
Peintre / Vitrier / Carreleur	429,00	35,75
Plombier	429,00	35,75
Responsable d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation	303,00	25,25

Les montants attribués par métier éligible ne sont pas cumulables.

- aux agents chargés pour le compte du comptable public de la Ville d'opérations d'encaissement ou de paiement dans la limite des montants en vigueur prévus pour les régisseurs de l'Etat. Le régime de cautionnement et d'indemnisation des régisseurs de recettes et d'avances est le suivant :

REGISSEUR D'AVANCES	REGISSEUR DE RECETTES	REGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT DU CAUTIONNEMENT	MONTANT ANNUEL DE L'INDEMNITE DE RESPONSABILITE*
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant maximum des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
0 € - 1 220 €	0 € - 1 220 €	0 € - 2 440 €		110 €
1 221 € - 3 000 €	1 221 € - 3 000 €	2 441 € - 3 000 €	300 €	110 €
3 001 € - 4 600 €	3 001 € - 4 600 €	3 001 € - 4 600 €	460 €	120 €
4 601 € - 7 600 €	4 601 € - 7 600 €	4 601 € - 7 600 €	760 €	140 €
7 601 € - 12 200 €	7 601 € - 12 200 €	7 601 € - 12 200 €	1 220 €	160 €
12 201 € - 18 000 €	12 201 € - 18 000 €	12 201 € - 18 000 €	1 800 €	200 €
18 001 € - 38 000 €	18 001 € - 38 000 €	18 001 € - 38 000 €	3 800 €	320 €
38 001 € - 53 000 €	38 001 € - 53 000 €	38 001 € - 53 000 €	4 600 €	410 €
53 001 € - 76 000 €	53 001 € - 76 000 €	53 001 € - 76 000 €	5 300 €	550 €
76 001 € - 150 000 €	76 001 € - 150 000 €	76 001 € - 150 000 €	6 100 €	640 €
150 001 € - 300 000 €	150 001 € - 300 000 €	150 001 € - 300 000 €	6 900 €	690 €
300 001 € - 760 000 €	300 001 € - 760 000 €	300 001 € - 760 000 €	7 600 €	820 €
760 001 € - 1 500 000 €	760 001 € - 1 500 000 €	760 001 € - 1 500 000 €	8 800 €	1 050 €
Au-delà de 1,5 M€	Au-delà de 1,5 M€	Au-delà de 1,5 M€	1 500 € par tranche de 1,5 M€	46 € par tranche de 1,5 M€

\*Les agents contractuels sans régime indemnitaire et occupant un poste permanent peuvent par dérogation bénéficier de l'indemnité de responsabilité des régisseurs s'ils sont chargés d'opérations d'encaissement ou de paiement pour le compte du comptable public.

Cette majoration de l'IFSE dénommée « indemnité de responsabilité des régisseurs » est versée annuellement.

- aux agents désignés par l'autorité territoriale pour exercer les missions d'« assistant de prévention » prévues par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à

la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale. Ces agents sont nommés par arrêté municipal avec établissement d'une lettre de mission. Le montant de la majoration de l'IFSE s'élève à 50 € par mois.

- aux agents exerçant les missions de tuteurs en charge de l'accompagnement, au sein de leur direction, des agents accueillis dans le cadre d'une Période Préparatoire au Reclassement ou d'un contrat d'immersion. Ces périodes de tutorat sont formalisées par une convention tripartite entre la direction d'accueil, la direction des Ressources Humaines et l'agent accueilli. Le montant de la majoration de l'I.F.S.E. s'élève à 50 € bruts par mois.

L'I.F.S.E. hors majorations subira les évolutions liées à la valeur du point de la fonction publique dans la limite des plafonds réglementaires.

3) de maintenir le régime indemnitaire dans les conditions suivantes :

- de maintenir à titre individuel, en vertu de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, le régime indemnitaire dont bénéficiait un agent, en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence,
- de maintenir à titre individuel le régime indemnitaire détenu par les agents au 31 décembre 2016 lorsque celui-ci est plus favorable,
- de maintenir les primes et indemnités versées actuellement aux agents de la Ville relevant des cadres d'emplois non éligibles à l'I.F.S.E,
- de confirmer pour tous les agents l'attribution des primes et indemnités cumulables avec le régime indemnitaire versé aux agents de la Ville en vertu des textes réglementaires en vigueur, notamment les primes et indemnités relevant des avantages collectivement acquis au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984.

4) d'instituer le Complément Indemnitaire Annuel dénommé « prime annuelle » selon les modalités suivantes :

La prime annuelle est attribuée aux agents de la Ville :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public occupant un poste permanent, à l'exclusion des agents recrutés sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- contractuels de droit public non permanents, dits en contrat de projet, recrutés sur le fondement de l'article 3, II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour mener à bien un projet ou une opération identifié.

Elle est modulée en fonction :

- de la durée de présence de l'agent sur la période allant du 1<sup>er</sup> avril de l'année N - 1 au 31 mars de l'année N,
- de la manière de servir de l'agent après examen individuel effectué lors du Compte-Rendu de l'Entretien Professionnel.

Lorsqu'un ou plusieurs rappels à l'ordre formalisés par le directeur et communiqués à la Direction des Ressources Humaines viennent établir des défaillances dans la manière de servir au cours de l'année considérée, la prime peut être modulée. Un rappel à l'ordre isolé peut conduire à l'attribution pour moitié de la prime annuelle. Lorsque les défaillances sont avérées et constatées par plusieurs rappels à l'ordre, la prime annuelle n'est pas attribuée.

Le montant individuel de cette prime, versée annuellement, ne pourra excéder :

- 550 € bruts en 2022,
- 600 € bruts en 2023 et les années suivantes.

Les agents titulaires et stagiaires ainsi que les contractuels de droit public occupant un poste permanent, à l'exclusion des agents recrutés sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et relevant de cadres d'emplois non éligibles au R.I.F.S.E.E.P. pourront percevoir les majorations de l'I.F.S.E. et la prime annuelle, selon les mêmes modalités que les agents éligibles, dans la limite des plafonds réglementaires du régime indemnitaire qui leur est applicable.

5) de verser l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux agents des cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique, cadres d'emplois non éligibles au R.I.F.S.E.E.P., selon les modalités suivantes :

La part fixe de cette indemnité, qui s'élève à 1 213,56 € par an, est attribuée aux agents de la Ville :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public relevant de la catégorie A et B recrutés sur le fondement des articles 3-2, 3-3 ou 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- contractuels de droit public relevant des catégories A et B, reconnus travailleurs handicapés et recrutés sur le fondement de l'article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pendant la période correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel ils ont vocation à être titularisés.

La part modulable de cette indemnité, qui s'élève à 1 425,84 € par an, est attribuée aux enseignants qui assurent les missions de coordination au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional de la Ville, agents titulaires ou contractuels de droit public recrutés sur poste permanent sur le fondement de l'article 3-3 ou 3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves est versée mensuellement. Son montant subira les évolutions liées à la réglementation.

6) d'attribuer aux agents occupant un emploi fonctionnel par voie de détachement ou par recrutement direct prévu à l'article 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 le régime indemnitaire de leur grade dans la limite des plafonds prévus par les textes réglementaires en vigueur.

7) de préciser que pour le versement de l'ensemble des primes et indemnités exposées ci-dessus et sauf dispositions contraires, le montant est modulé en fonction de la durée hebdomadaire du travail pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

Les congés annuels et le congé bonifié, les congés maladie, le congé pour invalidité temporaire imputable au service, les congés de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant, la période de préparation au reclassement et le temps partiel thérapeutique, n'engendrent aucune modulation du régime indemnitaire attribué.

8) Les montants individuels applicables à chacun des agents bénéficiaires d'un régime indemnitaire seront fixés par arrêté municipal dans la limite des plafonds prévus par les textes ci-dessus référencés.

Les plafonds des primes et indemnités figurant dans cette délibération subiront les évolutions liées à la réglementation.

9) d'attribuer une indemnité de 55,45 € par vacation aux agents territoriaux ou de l'Etat recrutés en activité accessoire en raison de leur participation à des activités liées au fonctionnement de jurys d'examens ou de concours, effectuées à titre accessoire pour le compte de la Ville. Cette indemnité subira les évolutions du point d'indice de la fonction publique.

Deux vacations sont versées par demi-journée d'examen ou de concours. Si l'examen se termine après 18 h, une vacation supplémentaire est versée.

10) d'attribuer lorsqu'il y a lieu une indemnité accessoire pour les activités accessoires exercées pour le compte de la Ville dans les domaines de la formation, du conseil juridique, stratégique, économique ou de communication et de conseils auprès des élus par certains agents titulaires, stagiaires ou contractuels de la Communauté urbaine du Grand Reims.

11) de reconduire les modalités d'organisation générale des astreintes existantes prévues dans les délibérations susvisées.

Les agents effectuant des astreintes et leurs suppléants désignés bénéficient d'une indemnité correspondante afin d'assurer en toute circonstance la continuité du service public, permettre une coordination accrue et une optimisation des dispositifs d'astreintes.

12) d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires en faveur des agents stagiaires, titulaires et contractuels répondant aux conditions réglementaires d'octroi et relevant des cadres d'emplois de catégorie B et C selon les modalités suivantes :

- les agents de catégorie C pour lesquels les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires,

Sans remettre en cause le principe réglementaire du repos compensateur,

- certains cadres relevant de la catégorie B apportant leur expertise dans la préparation, la conduite, l'accompagnement et l'encadrement des équipes qui participent à des événements et manifestations, programmés ou imprévus, exigeant des dispositions particulières sur le domaine public en raison de leur envergure et impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires sur demande de leur supérieur hiérarchique et relevant des cadres d'emplois des techniciens et rédacteurs,

- aux chefs de services de police municipale assurant des missions de commandement impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires sur demande de leur supérieur hiérarchique.

Les agents titulaires et stagiaires à temps non complet peuvent être autorisés à effectuer des heures complémentaires en plus du temps de travail, en raison des nécessités de service, à la demande de la hiérarchie.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal de travail de 35 heures par semaine.

Ces heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Les heures effectuées au-delà du temps légal relèvent du régime des heures supplémentaires.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyens de contrôle dans chaque direction (moyen de contrôle automatisé ou décompte déclaratif), et à la transmission d'un état déclaratif mensuel validé par les directeurs concernés. Le paiement de ces heures supplémentaires sera effectué selon une périodicité mensuelle.

13) d'autoriser les professeurs d'enseignement artistique et les assistants d'enseignement artistique à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires d'enseignement régulières ou irrégulières, en raison des nécessités de service à la demande de leur hiérarchie.

Ces heures complémentaires et/ou supplémentaires ne peuvent être versées qu'au vu d'un état déclaratif validé par le directeur concerné. Le paiement est mensuel.

14) d'instaurer l'indemnité normale de travail de nuit en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires et des agents contractuels de droit public qui assurent totalement ou partiellement leur service normal dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail entre 21 h et 6 h.

Cette indemnité horaire dont le taux est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé du budget peut être majorée lorsque le service normal de nuit nécessite un travail intensif. Son versement se fera selon une périodicité trimestrielle et les taux subiront les évolutions liées à la réglementation.

15) d'instaurer l'indemnité normale du dimanche et des jours fériés en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires et des agents contractuels de droit public qui assurent totalement ou partiellement leur service normal dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail entre 6 h et 21 h un dimanche ou un jour férié.

Cette indemnité horaire dont le taux est fixé par arrêté subira les évolutions liées à la réglementation. Son versement se fera selon une périodicité trimestrielle.

16) de rémunérer les agents contractuels recrutés sur le fondement des articles 3, I 1° et 2°, 3-1 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 sur la base de l'indice afférent au premier échelon du grade auquel ils sont nommés.

17) d'appliquer l'ensemble des dispositions de la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Franck NOEL**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135664-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**MÉCÉNAT  
PROJETS 2022  
CONVENTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt de la Ville de développer le mécénat dans le cadre de différents projets d'intérêt général,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de solliciter une aide, sous forme de mécénat, dans le cadre des projets suivants :

- la restauration des parements et des décors de la Porte de Mars,
- le projet de valorisation du patrimoine UNESCO de la Ville,
- la restauration des dix tapisseries de la vie de Saint-Remi,
- la restauration de la Porte Bazée,
- les manifestations estivales « Un été à Reims », «Un été à Reims – spécial jeunesse»,
- les manifestations intergénérationnelles de la Semaine Bleue,
- le Festival International des Sports Extrêmes (FISE),
- les Journées européennes du patrimoine,
- l'évènement « Les petits biscuits », l'agenda culturel jeune public,

d'autoriser Monsieur le Maire à :

- accepter les dons effectués à ce titre en nature, espèces ou compétences,
- signer le ou les convention(s) afférent(es) avec tous les mécènes.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget .

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**

**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-133140-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

## TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2022

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services municipaux pour l'année 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

de fixer, pour l'année 2022, les tarifs des services municipaux tels qu'indiqués dans les tableaux annexés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135457-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Structure Petite Enfance : Mme Kim DUNTZE-Néoma : Mme Catherine VAUTRIN-Collège Trois Fontaines : M. Eric DELFORGE- M. Léo TYBURCE - Collège Colbert : Mme Silvana SAHO - NUZZO- Brigitte BLONDEAU - Collège Maryse Bastié : M. Laurent GOBINET – M. David CHATILLON - Collège Paul Fort : Mme Sarah DA COSTA – M. Claude GACHET - Collège François LEGROS : Mme Elizabeth VASSEUR – Mme Zabbaou LIMAN - Collège Georges BRAQUE : M. Charles GERMAIN - Mme Caroline BARRE - Collège Joliot Curie : Mme Agathe MOUGENOT - Mme Caroline BARRE

**Secrétaire :** Edouard BARON

**Vice Secrétaire :** Bénédicte LE PANSE

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**Détails des votes :** Collectif Footzbeul:1 vote contre (M.PHILIPOT)

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-2 et L.2311-7,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu les conventions annuelles et pluriannuelles signées avec les différents organismes,

Vu les crédits inscrits au budget 2021 et 2022,

Vu les demandes de subventions présentées par les structures,

Considérant que les subventions des structures conventionnées doivent faire l'objet d'un vote spécifique,

Considérant l'intérêt local des actions financées par les subventions et qu'il convient de répondre aux demandes des organismes afin d'assurer la continuité des activités offertes aux habitants,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des structures désignées en annexe.

Les subventions seront versées en une seule fois sauf autres dispositions figurant dans les différentes notifications de subventions.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**

**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-134173-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Mme Véronique MARCHET, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 56          Contre : 0          Abstention : 0

**ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ**  
**ACQUISITION DE BOITERS HOMOLOGUÉS DE CONVERSION AU SUPERÉTHANOL E85**  
**RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES**  
**APPROBATION**  
**CONVENTION D'ÉCHANGE DE DONNÉES AVEC LA RÉGION GRAND EST**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment l'article 86,

Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 119 qui impose la mise en place de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) d'ici 2025,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants,

Vu les arrêtés municipaux de Reims et de Tinquieux du 8 juillet 2021 instaurant une Zone à Faibles Emissions mobilité sur l'agglomération rémoise,

Vu sa délibération n°CM-2021-211 du 27 septembre 2021 approuvant le dispositif des aides pour la conversion des véhicules à destination des particuliers,

Considérant que tant au regard du réseau routier et de la densité de la circulation existante sur certaines portions du territoire rémois notamment à proximité de zones d'habitation, qu'au regard de l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air eu égard aux relevés effectués par ATMO Grand Est, il est nécessaire de réduire les émissions provenant des véhicules les plus polluants et d'encourager la circulation des véhicules les plus propres,

Considérant, par ailleurs, que les investissements destinés à la transformation des véhicules avec l'acquisition d'un boîtier homologué répondant à l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs de conversion des véhicules à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence - superéthanol E85 requièrent un accompagnement des particuliers habitant ou travaillant dans la ZFEm,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre une convention d'échange des données avec la Région Grand Est pour que cette dernière puisse compléter l'aide régionale pour la mise en œuvre des boîtiers de conversion au superéthanol E85,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mercredi 1 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'approuver le règlement d'attribution des aides pour l'acquisition d'un boîtier homologué de conversion de véhicule à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence - superéthanol E85 à destination des particuliers, en complément de l'aide versée par la Région Grand Est,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'échange des données avec la Région Grand Est.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Laure MILLER**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-134712-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ  
CONVERSION DES VÉHICULES  
RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES  
APPROBATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, et notamment l'article 86,

Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 119 qui impose la mise en place de Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFEm) d'ici 2025,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants,

Vu les arrêtés municipaux de Reims et de Tinquieux du 8 juillet 2021 instaurant une zone à faibles émissions mobilité sur l'agglomération rémoise,

Vu sa délibération n°CM-2021-211 du 27 septembre 2021 approuvant le dispositif des aides pour la conversion des véhicules à destination des particuliers,

Considérant que tant au regard du réseau routier et de la densité de la circulation existante sur certaines portions du territoire rémois notamment à proximité de zones d'habitation, qu'au regard de l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air eu égard aux relevés effectués par ATMO Grand Est, il est nécessaire de réduire les émissions provenant des véhicules les plus polluants et d'encourager la circulation des véhicules les plus propres,

Considérant, par ailleurs, que les investissements destinés à la conversion des véhicules requièrent un accompagnement, sous condition de ressources, des particuliers habitant ou travaillant dans la ZFEm,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mercredi 1 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'approuver le règlement d'attribution des aides pour la conversion des véhicules pour les particuliers,

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Laure MILLER**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.  
Identifiant : 051-215104217-20211213-134896-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

## **AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO MISE À JOUR DU RÈGLEMENT**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n°2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location de véhicules peu polluants,

Vu sa délibération n°CM-2021-52 du 29 mars 2021 approuvant le dispositif d'aide à l'achat d'un vélo et adoptant le règlement de l'opération,

Considérant que la pratique cyclable participe directement au bien-être et à la santé des administrés de la Ville mais également à l'amélioration d'un cadre de vie apaisée pour tous,

Considérant le projet de création d'une aide à l'achat de vélos pour les habitants de la Ville,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'approuver la prolongation du dispositif d'aide à l'achat de vélos de la Ville pour la période d'avril à octobre 2022,

d'adopter le règlement de l'opération « Aide à l'achat d'un vélo » mis à jour,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la mise en place de ce dispositif.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**

**Laure MILLER**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135730-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**PROPRETÉ URBAINE  
GESTION DES MÉGOTS DANS L'ESPACE PUBLIC  
CONVENTION AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment, ses articles L.541-10 et L.541-10-1 19,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la compétence de la Ville en matière de propreté urbaine,

Vu l'arrêté du 5 février 2021 portant cahier des charges d'agrément des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac,

Vu l'arrêté du 28 juillet 2021 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits du tabac relevant du 19° de l'article L.541-10-1 du Code de l'Environnement,

Considérant la mission de l'éco-organisme Alcome d'agir en faveur d'une réduction significative des mégots jetés de manière inappropriée sur l'espace public sur la durée de son agrément, soit 6 ans,

Considérant l'accompagnement et les soutiens matériels et financiers que propose Alcome aux collectivités chargées de la salubrité publique dans la gestion de ces mégots, en contrepartie de leur engagement à conduire des actions cohérentes, pertinentes et efficaces en matière de prévention et de nettoyage dans les espaces publics,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'éco organisme Alcome ainsi que tous actes et documents afférents en vue de la gestion des mégots dans l'espace public.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Laure MILLER**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135236-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021-2025  
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA MARNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2018-376 du 20 décembre 2018, autorisant la signature du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sur la période 2018-2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) signée le 19 juillet 2018,

Vu sa délibération n°CM-2019-115 du 13 mai 2019 portant engagement de la Ville de s'inscrire dans une démarche plus générale et transversale, de Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Marne,

Considérant que le CEJ aura dorénavant vocation à s'intégrer dans une Convention Territoriale Globale (CTG),

Considérant le souhait de la Ville de poursuivre et amplifier le partenariat noué avec la CAF de la Marne, sur un projet de territoire,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mercredi 1 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour les années 2021 à 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135815-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Catherine COUTANT, M. Pascal LABELLE, M. Dimitri OUDIN, M. Eric QUENARD, M. Léo TYBURCE, Mme Catherine VAUTRIN

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 52          Contre : 0          Abstention : 0

**ASSOCIATION REIMS 2028 - CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE  
DÎNER DE GALA  
MISE À DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FÊTES  
CONVENTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2021-150 du 22 juin 2021 relative à la création de l'Association de préfiguration, à l'adoption des statuts et à la représentation de la Ville de Reims,

Vu sa délibération n°CM-2021-203 du 27 septembre 2021 relative à l'attribution de subvention avec Convention financière à l'Association Reims 2028 – Capitale Européenne de la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2021-337 du 13 décembre 2021 relative aux tarifs des Services Municipaux 2022,

Vu la demande de mise à disposition gratuite de la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville le 2 novembre 2021 émise par l'Association Reims 2028 – Capitale Européenne de la Culture pour l'organisation d'un dîner de Gala,

Considérant que l'Association a été créée en juillet 2021 pour concevoir et organiser la candidature de Reims au label Capitale Européenne de la Culture, en partenariat avec la Ville de Reims, membre fondateur majeur au côté des 6 autres partenaires,

Considérant que dans ce cadre, l'Association Reims 2028 – Capitale Européenne de la Culture souhaite d'organiser un dîner de Gala programmé le 1<sup>er</sup> février prochain pour accueillir et recevoir les mécènes et ambassadeurs de ce projet,

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien logistique à cet événement, afin d'encourager la poursuite des projets de l'Association en soutien à la candidature de Reims Capitale Européenne de la Culture 2028,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, ainsi que des moyens humains et matériels au profit de l'Association Reims 2028 - Capitale Européenne de la Culture pour l'organisation d'un dîner de gala le

mardi 1<sup>er</sup> février 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Elizabeth VASSEUR**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135720-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Mme Charlotte D'HARCOURT

**Secrétaire :** Edouard BARON

**Vice Secrétaire :** Bénédicte LE PANSE

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL  
ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2024 AVEC L'ASSOCIATION ENSEMBLE 2  
GÉNÉRATIONS REIMS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2012-367 du 3 décembre 2012, n°CM-2014-272 du 24 novembre 2014, n°CM-2017-342 du 13 novembre 2017 et n°CM-2020-320 du 14 décembre 2020 autorisant la signature d'une convention de partenariat et de promotion du logement intergénérationnel senior/étudiant, avec l'association ensemble2générations Reims,

Considérant que la convention renouvelée le 19 janvier 2021 pour une durée d'un an arrive à expiration au 31 décembre 2021,

Vu ses délibérations n°CM-2013-8 du 28 janvier 2013, n°CM-2017-342 du 13 novembre 2017 et n°CM-2020-320 du 14 décembre 2020 instituant le Fonds d'Aide au Logement Intergénérationnel Senior/Étudiant (FALISE), qui a pour objectif d'inciter les étudiants et les seniors à s'engager à la cohabitation intergénérationnelle, moyennant une aide financière de 150 euros chacun, pour le jeune et pour le senior,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Considérant que la Ville a souhaité, dès 2012, soutenir le logement intergénérationnel afin de lutter contre l'isolement des jeunes et celui des seniors, notamment en favorisant leur maintien à domicile le plus longtemps possible,

Considérant que l'association Ensemble2générations Reims a mis en place, dès 2012, avec le soutien financier de la Ville des binômes intergénérationnels et que leur nombre a augmenté depuis 2013,

Considérant la nécessité de réaffirmer le soutien de la Ville à l'initiative portée par ensemble2générations Reims,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mercredi 1 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Ensemble2générations Reims pour l'année 2022,  
d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat 2022-2024 avec  
l'association Ensemble2générations Reims, pour soutenir le développement du logement  
intergénérationnel sur Reims.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Kim DUNTZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135251-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Mme Kim DUNTZE, Mme Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 57          Contre : 0          Abstention : 0

**ORRPA-OFFICE DES SÉNIORS DU GRAND REIMS  
ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
CONVENTION D'OBJECTIFS 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2021-69 du 29 mars 2021 autorisant la signature avec l'ORRPA–Office de Seniors du Grand Reims, de la convention cadre de partenariat 2021-2023 et la convention d'objectifs 2021 arrivant à échéance,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu la demande de subvention de l'ORRPA–Office de Seniors du Grand Reims transmise à la Ville,

Considérant l'intérêt de cette structure qui assure une activité essentielle auprès des personnes âgées dans un cadre fortement partenarial,

Considérant l'implication de l'association dans le développement d'activités auprès de nos concitoyens,

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir l'ORRPA – Office de Seniors du Grand Reims,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mercredi 1 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'attribuer une subvention de 200 000 € à l'ORRPA- Office des seniors du Grand Reims,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs 2022 afférente avec l'association.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.  
Identifiant : 051-215104217-20211213-135438-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Mme Nathalie MIRAVETE

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**SA D'HLM PLURIAL NOVILIA  
QUARTIER CROIX DU SUD  
RÉHABILITATION DE 274 LOGEMENTS COLLECTIFS  
GARANTIE D'EMPRUNT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu sa délibération n°CM-2021-9 du 8 février 2021 accordant la garantie de la Ville pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 274 logements collectifs Croix du Sud,

Vu le contrat de prêt n°128813 d'un montant de 4 673 000 € entre la SA d'HLM Plurial Novilia, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA d'HLM Plurial Novilia sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 4 673 000 € constitué de 2 lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation de 274 logements collectifs situés 1-6-14-16 Place Georges Braque, 6-8 Esplanade Paul Cézanne, 12-15-17 rue Berthe Morisot à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 30 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de rapporter sa délibération n°CM-2021-9 du 8 février 2021 pour cause d'erreur du prêteur dans la rédaction du contrat de prêt,

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 673 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°128813 constitué de 2 lignes de prêt. Ledit contrat est joint, en annexe, et fait partie intégrante de la présente délibération.

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135711-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Mme Nathalie MIRAVETE

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 0

**SA D'HLM PLURIAL NOVILIA  
QUARTIER NEUFCHATEL  
RÉHABILITATION DE 200 LOGEMENTS COLLECTIFS ET 28 LOGEMENTS INDIVIDUELS  
GARANTIE D'EMPRUNT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Civil et notamment l'article 2298,

Vu le règlement d'octroi des garanties d'emprunt,

Vu sa délibération n°CM-2021-8 du 8 février 2021 accordant la garantie de la Ville pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation de 228 logements Quartier Neufchâtel,

Vu le contrat de prêt n°128814 d'un montant de 4 658 000 € entre la SA d'HLM Plurial Novilia, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant la demande par laquelle la SA d'HLM Plurial Novilia sollicite la garantie de la Ville pour un emprunt d'un montant total de 4 658 000 € constitué de 2 lignes de prêt et souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la réhabilitation de 228 logements dont 200 collectifs et 28 individuels situés dans le quartier Neufchâtel à Reims,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 30 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de rapporter sa délibération n°CM-2021-8 du 8 février 2021 pour cause d'erreur du prêteur dans la rédaction du contrat de prêt (n°116090),

d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 658 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°128814 constitué de 2 lignes de prêt. Ledit contrat est joint, en annexe, et fait partie intégrante de la présente délibération,

d'apporter sa garantie aux conditions suivantes :

- la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

- sur notification des impayés par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- la Ville s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le représentant accrédité de l'emprunteur une convention sauvegardant les intérêts de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135714-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

M. Charles GERMAIN, M. Mario ROSSI, M. Philippe WATTIER

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 56          Contre : 0          Abstention : 0

**ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS  
ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2018-2021  
AVENANT N°11**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM 2017-395 du 18 décembre 2017 autorisant la signature de la convention cadre de partenariat du 18 janvier 2018 définissant les modalités de partenariat avec l'Association des Maisons de Quartier de Reims (AMQR) pour les années 2018 à 2021,

Vu la demande de subvention présentée par l'association pour financer l'organisation et la mise en œuvre des activités périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022,

Considérant la volonté de la Ville d'apporter son soutien à l'Association pour la mise en œuvre de ses projets, activités périscolaire pour l'année 2021-2022,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mercredi 1 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 26 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'attribuer une subvention de 70 000 €, dans le cadre de l'organisation des activités périscolaires pour la période de septembre à décembre 2021, dont le montant sera attribué en décembre 2021 sur le budget 2021, au titre de la convention cadre du 18 janvier 2018 prenant fin au 31 décembre 2021,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Association des Maisons de Quartier de Reims l'avenant n° 11 à la convention cadre de partenariat du 18 janvier 2018.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135190-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

M. Charles GERMAIN, M. Mario ROSSI, M. Philippe WATTIER

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 56          Contre : 0          Abstention : 0

**ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS  
CONVENTION CADRE INTERMÉDIAIRE  
ANNÉE 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2017-395 du 18 décembre 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat 2018-2021,

Vu la convention cadre de partenariat du 18 janvier 2018 définissant les modalités du partenariat avec l'Association des Maisons de Quartier de Reims (AMQR) pour les années 2018 à 2021, arrivant à échéance,

Considérant la démarche de concertation entreprise avec l'AMQR depuis juillet 2010 afin de créer une relation partenariale équilibrée, et la volonté de la Ville et de l'Association de poursuivre la démarche collaborative pour une optimisation des objectifs respectifs,

Considérant la volonté de la Ville et de l'Association de renouveler leur accord et de s'inscrire dans une échéance quadriennale,

Considérant le souhait de la Ville de reporter le renouvellement de la convention cadre d'une année, notamment pour maintenir une cohérence calendaire avec les démarches conventionnelles des deux autres partenaires que sont la CAF et le Département de la Marne, ayant également reporté le renouvellement de leurs projets et conventions avec l'Association d'une année,

Considérant que la Ville et l'Association se sont accordées sur les termes de cette convention intermédiaire, pour engager et concrétiser la réflexion sur différentes thématiques et parvenir, au terme de cette année, à la rédaction conjointe d'une nouvelle convention-cadre pour les années 2023-2026, tenant compte des politiques publiques de la Ville et des aspirations de l'AMQR, en lien avec les besoins identifiés sur le territoire, notamment ceux portés dans le cadre de la convention territoriale globale à signer avec la CAF,

Vu l'avis de la commission Solidarité, santé, famille, petite enfance, seniors et citoyenneté du mercredi 1 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat intermédiaire avec l'Association des Maisons de Quartier de Reims pour l'année 2022, dans l'objectif d'une nouvelle convention cadre pour les années 2023-2026.

## Le Maire de Reims



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135996-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**ECOLES PUBLIQUES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES  
GROUPES SCOLAIRES DAUPHINOT, PRIEUR DE LA MARNE, VOLTAIRE-UNIVERSITÉ  
PÉRIMÈTRE SCOLAIRE  
MODIFICATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L131-5 et L212-7, confiant au Conseil municipal la détermination des périmètres de recrutement des écoles,

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales, qui confie au Conseil municipal la détermination du secteur de recrutement des écoles,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant la création de nouvelles rues dans les quartiers Cernay, Epinettes, Jamin, Jaurès, Centre-Ville et la nécessité de préciser les périmètres de trois groupes scolaires, afin d'y intégrer ces nouvelles rues,

Considérant qu'il convient, dès lors, de préciser les périmètres des groupes scolaires Dauphinot, Prieur de la Marne, Voltaire-Université,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 26 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de préciser la liste des nouvelles rues à l'intérieur des périmètres scolaires des trois groupes scolaires, Dauphinot, Prieur de la Marne et Voltaire-Université, conformément au document annexé à savoir :

- la rue Alice Guy est rattachée au groupe scolaire Dauphinot,
- la rue de la Petite Vitesse est rattachée au groupe scolaire Voltaire-Université,
- les rues Geneviève Anthonioz-De Gaulle, Sœur Emmanuelle et Promenade John Littleton sont rattachées au groupe scolaire Prieur de la Marne.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**

**Véronique MARCHET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-134988-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

## **OPÉRATION "VACANCES APPRENANTES" CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COLLÈGES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L.421.10,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant que, l'Éducation Nationale a mis en place l'opération « Vacances apprenantes », dans les écoles publiques rémoises,

Considérant que des écoles publiques rémoises sont amenées à accueillir le dispositif « Ecole ouverte »,

Considérant que les collèges, supports du dispositif, sont chargés de la gestion financière et comptable de l'enveloppe des crédits alloués à l'école d'accueil, les écoles ne disposant pas de la personnalité morale,

Considérant la demande de l'Éducation Nationale d'établir des conventions de partenariat avec les collèges pour la mise en œuvre du dispositif,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 26 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat pour l'année scolaire 2021-2022 avec les collèges supports du dispositif « Vacances apprenantes » dans des écoles publiques rémoises, renouvelables jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Nathalie MIRAVETE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135802-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

## **SOUTIEN AUX SPORTIVES ET SPORTIFS RÉMOIS DE HAUT NIVEAU ADOPTION DU RÈGLEMENT**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la charte du sport de la Ville,

Considérant que les sportifs et sportives rémois figurent sur les listes du Ministère en charge du sport,

Considérant le levier que constitue le sport en réponse aux multiples enjeux de cohésion et d'intégration sociale, de développement éducatif, de valorisation du patrimoine culturel local et de rayonnement,

Considérant que les sportifs et sportives de haut niveau souhaitent s'impliquer sur le territoire et notamment auprès du sport féminin, du sport adapté, du handisport ou encore de la lutte contre toutes les formes de discriminations,

Considérant que la Ville souhaite accompagner ces sportifs et sportives rémois dans l'atteinte de leurs objectifs de leur double projet sportif et personnel,

Considérant qu'il convient d'établir un règlement fixant les modalités du dispositif,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 26 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'adopter le règlement du dispositif.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Raphaël BLANCHARD**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-126312-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Mme Badia ALLARD, Mme Marie DEPAQUY, Mme Kim DUNTZE, M. Dominique LEDEME, M. Franck NOEL, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Philippe WATTIER

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 52          Contre : 0          Abstention : 0

**MISE EN PLACE D'UNE ACTION SPORT SANTÉ  
"RETROUVONS LA FORME"  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la Charte du sport de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant la tarification des services publics municipaux pour l'année 2022,

Considérant la volonté de la Ville de participer activement au développement d'actions sport santé,

Considérant que la Ville met en place les créneaux « Retrouvons la forme » dans le cadre de sa politique sport santé,

Considérant que des éducateurs sportifs municipaux proposeront des activités ouvertes à des publics spécifiques,

Considérant que ces actions revêtent un caractère d'intérêt général,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 26 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale pour permettre l'accueil de certains de ses bénéficiaires aux créneaux « Retrouvons la forme » organisés par la Ville sur la saison 2021-2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,**



**Par délégation,**

**Raphaël BLANCHARD**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-134442-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**24ÈME RALLYE MONTE-CARLO  
ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC "REIMS CHAMPAGNE VÉHICULES  
HISTORIQUES SPORTIFS"**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution des subventions modifié,

Considérant que l'association Reims Champagne Véhicules Historiques Sportifs organise le 24<sup>ème</sup> Rallye Monte Carlo le jeudi 27 Janvier 2022,

Considérant que l'association sollicite le soutien financier et logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'attribuer une subvention de 33 000 € à l'association Reims Champagne Véhicules Historiques Sportifs pour l'organisation du 24<sup>ème</sup> Rallye Monte Carlo Historique,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Reims Champagne Véhicules Historiques Sportifs en vue de préciser les modalités de mise à disposition d'équipements, de matériels et des moyens humains nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Xavier ALBERTINI**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-134992-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**1ER OPEN INTERNATIONAL DE "BASEBALL 5" DE REIMS  
MISE À DISPOSITION DE MOYENS  
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION REIMS BASEBALL CLUB - CUP'S**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-2021-208 du 27 septembre 2021 adoptant la charte du sport de la Ville,

Vu sa délibération n°CM-2021-337 du 13 décembre 2021 fixant la tarification des services publics municipaux pour l'année 2022,

Considérant que l'association sportive « Reims Baseball Club » organise le 1<sup>er</sup> Open de Baseball 5 de Reims le dimanche 16 janvier 2022 au gymnase de la Halle Universitaire,

Considérant que l'association sollicite le soutien logistique de la Ville pour l'organisation de cette manifestation qui revêt un caractère d'intérêt général,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association sportive,

Considérant qu'il convient de déterminer les moyens mis en œuvre par la Ville pour soutenir cette manifestation,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 26 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels avec l'association sportive « Reims Baseball Club » dans le cadre de l'organisation de la manifestation « 1<sup>er</sup> Open Baseball 5 » de Reims qui aura lieu le dimanche 16 janvier 2022 au gymnase de la Halle Universitaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**

**Raphaël BLANCHARD**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135108-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

M. Raphaël BLANCHARD, Mme Patricia GRAIN, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Freddy THOMAS

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 54          Contre : 0          Abstention : 0

**PATINOIRE ALBERT 1ER**  
**MISE À DISPOSITION D'UN ACCÈS INTERNET HAUT DÉBIT SÉCURISÉ AUX ASSOCIATIONS**  
**CONVENTION AVEC LA RÉGIE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la demande de mise à disposition d'un accès internet haut débit sécurisé des associations occupant la Patinoire Albert 1<sup>er</sup>,

Considérant que la Ville est propriétaire de la Patinoire Albert 1<sup>er</sup>,

Considérant que la Régie des Equipements Sportifs Municipaux est gestionnaire de cet équipement,

Considérant la nécessité de signer une convention afin de définir les engagements respectifs des deux parties,

Vu l'avis de la commission Sport, éducation, jeunesse du vendredi 26 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Régie des Equipements Sportifs Municipaux dans le cadre de la mise à disposition, des associations occupant la Patinoire Albert 1<sup>er</sup>, d'un accès internet haut débit sécurisé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Stéphane LANG**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-136179-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Le manège : M. Pascal LABELLE, Mme Armelle SIMON, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Philippe WATTIER

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 54          Contre : 0          Abstention : 5

**STRUCTURES CULTURELLES  
CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET FINANCIÈRES  
AVENANTS DE PROLONGATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2018-332 du 12 novembre 2018 autorisant la signature de la convention d'objectifs 2019-2021 avec l'association Saint-Ex, culture numérique - Reims,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la culture,

Vu sa délibération n°CM-2019-301 autorisant la signature de la convention financière avec l'association Jardin Parallèle,

Vu sa délibération n°CM-2020-314 du 14 décembre 2020 prolongeant les conventions d'objectifs et financières jusqu'au 31 décembre 2021 pour Nova Villa, Les Flâneries musicales, Harmonie Batterie Fanfare, Chœur Nicolas de Grigny, Jazzus Productions, Collectif IO et Le Manège de Reims,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu sa délibération n°CM-2021-78 du 29 mars 2021 autorisant la signature de la convention financière avec l'association TRAC,

Vu les conventions d'objectifs et financières signées avec les structures culturelles Nova Villa, Saint-Ex, culture numérique-Reims, Les Flâneries musicales, Harmonie Batterie Fanfare, Chœur Nicolas de Grigny, Jazzus Productions, Collectif IO, TRAC, Le Manège de Reims et le Jardin Parallèle,

Considérant que les conventions pluriannuelles d'objectifs et financières et leurs avenants subséquents arrivent à échéance le 31 décembre 2021,

Considérant les demandes de renouvellement des conventions de ces structures culturelles,

Considérant le souhait de la Ville de reporter d'un an la conclusion de nouvelles conventions et de poursuivre une réflexion en 2022 sur les enjeux culturels sur son territoire et l'accompagnement des structures,

Considérant le souhait de la Ville de faire concorder les échéances des conventions financières et des conventions d'objectifs,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et financières prolongeant leur durée jusqu'au 31 décembre 2022 avec les structures culturelles suivantes :

- . Nova Villa,
- . Saint-Ex, culture numérique – Reims,
- . Les Flâneries musicales,
- . Harmonie Batterie Fanfare,
- . Chœur Nicolas de Grigny,
- . Jazzus Productions,
- . Collectif IO,
- . TRAC (Toutes Recherches Artistiques et de Création),
- . Le Manège de Reims,
- . Le Jardin parallèle.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135235-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Le manège : M. Pascal LABELLE, Mme Armelle SIMON, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Philippe WATTIER - REMCA : M. Pascal LABELLE, M. Alban DOMINICY, M. Kevin PONCIN, Mme Mounia TAGGAE, Mme Sarah DA COSTA, Mme Zabbaou LIMAN

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**FAR AWAY 2022 - FESTIVAL DES ARTS À REIMS#3  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
AVENANTS AUX CONVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la culture,

Vu ses délibérations n°CM-2021-13 et n°CM-2021-14 du 8 février 2021 adoptant la Charte de la laïcité de la Ville et le règlement d'attribution de subventions aux associations, modifié,

Vu les conventions signées avec les structures culturelles, La Comédie de Reims, Le Manège, scène nationale - Reims, l'Opéra de Reims, Nova Villa, Césaré, le Fonds Régional d'Art Contemporain Champagne-Ardenne (FRAC) et la Régie des Equipements Musiques et Cultures Actuelles (REMCA / La Cartonnerie),

Vu les demandes de subventions de ces structures culturelles auprès de la Ville pour la prise en charge d'une partie du coût de leurs spectacles et la demande de subvention de la Comédie de Reims au titre des dépenses de coordination artistique et de communication de la manifestation du festival « FAR away »,

Considérant le festival pluridisciplinaire « FAR away – Festival des Arts à Reims » qui succède à « Reims Scènes d'Europe », dont la troisième édition sera consacrée aux « artistes agitateurs-trices #3 Par-delà les frontières », venus en grande partie du Liban,

Considérant que le festival « FAR away » se tiendra à Reims du 27 janvier au 6 février 2022,

Considérant que les structures culturelles participant à ce festival ont programmé 30 spectacles rassemblant plus de 150 artistes,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'attribuer une subvention d'un montant total de 268 500 € aux structures culturelles qui participent à la manifestation « FAR away - Festival des Arts à Reims » selon la répartition suivante :

La Comédie de Reims.....	173 500 €
Le Manège, scène nationale – Reims.....	28 000 €
L'Opéra de Reims.....	20 000 €
Nova Villa.....	18 000 €
Césaré.....	10 000 €
Le Fonds Régional d'Art Contemporain Champagne-Ardenne (FRAC).....	16 500 €
La Régie des Équipements Musiques et Cultures Actuelles (REMCA).....	2 500 €

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions avec les structures culturelles suivantes :

La Comédie de Reims,  
 Le Manège, scène nationale - Reims,  
 L'Opéra de Reims,  
 Nova Villa,  
 Césaré,  
 Le Fonds Régional d'Art Contemporain Champagne-Ardenne (FRAC),  
 La Régie des Équipements Musiques et Cultures Actuelles (REMCA).

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
 Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135222-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 58          Contre : 0          Abstention : 1

**SPECTACLE REGALIA CATHÉDRALE ET BASILIQUE SAINT REMI  
CONTRAT GÉNÉRAL DE REPRÉSENTATION AVEC LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS  
COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020-2026, visant à favoriser l'accès à la culture pour tous et partout,

Considérant que le spectacle son et lumières "Regalia" est conçu comme un diptyque composé d'un volet diffusé sur la Cathédrale et d'un volet diffusé sur la Basilique Saint-Remi,

Considérant l'intérêt pour la Ville de diffuser le spectacle son et lumière "Regalia" sur la Cathédrale ainsi que sur la Basilique Saint-Remi pour la période hivernale,

Considérant qu'un contrat général de représentation doit être signé avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) suite aux représentations du spectacle son et lumière Regalia sur la Cathédrale et la Basilique Saint Remi,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats généraux de représentation avec la SACEM :

- pour la diffusion des représentations du spectacle son et lumière Regalia à la Cathédrale pour un montant de 549,99 € TTC, les 11, 12, 18 et 19 décembre 2021,
- pour la diffusion des représentations du spectacle son et lumière Regalia à la Basilique Saint Remi pour un montant de 145,19 € TTC, les 10 et 17 décembre 2021.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135735-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Mme Nathalie MIRAVETE

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 57          Contre : 1          Abstention : 0

**PROGRAMME RÉGIONAL EN FAVEUR DES ARTS URBAINS  
PARTICIPATION DE LA VILLE  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PLURIAL NOVILIA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu le Programme Régional de soutien aux arts urbains porté par la région Grand Est,

Considérant la volonté de la SA d'HLM Plurial Novilia de développer un projet artistique visant à faire intervenir des artistes urbains dans le quartier des Châtillons,

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir et d'accompagner ce projet en cohérence avec son schéma d'orientations pour la culture,

Considérant la volonté pour la Ville de participer financièrement à ce projet dans la limite de 25% de son coût total,

Considérant qu'il convient de formaliser les modalités financières et les obligations des parties dans une convention,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent avec la SA d'HLM Plurial Novilia, relatifs au cofinancement de la réalisation d'une œuvre d'art urbain et à l'organisation d'ateliers à destination du public dans le quartier des Châtillons, à hauteur de 25% du coût total du projet.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135831-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL  
MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LOCAUX ET DE MATÉRIELS  
CONVENTIONS COMPLÉMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020 relative aux tarifs des services de la Ville pour l'année 2021,

Vu sa délibération n°CM-2021-337 du 13 décembre 2021 relative aux tarifs des services de la Ville pour l'année 2022,

Vu sa délibération n°CM-2021-230 du 27 septembre 2021 autorisant la mise à disposition à titre gratuit des locaux et du matériel du Conservatoire à Rayonnement Régional avec les associations et structures culturelles, qu'il convient de compléter,

Considérant la volonté de la Ville de mettre en coopération les acteurs culturels rémois en optimisant la circulation et l'animation des ressources et en développant le faire œuvre ensemble,

Considérant l'intérêt local des associations à but culturel et les liens établis entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de la Ville et ses partenaires institutionnels,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, évènements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de compléter sa délibération n°CM-2021-230 du 27 septembre 2021, autorisant la mise à disposition à titre gratuit des locaux et du matériel du Conservatoire à Rayonnement Régional avec les associations et structures culturelles,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition à titre gratuit, des locaux et matériels du Conservatoire à Rayonnement Régional ainsi que tous les documents afférents, pour l'année scolaire 2021/2022 et plus particulièrement pour l'année 2022, avec l'ADAC, les Flâneries

Musicales de Reims, la Fondation Groupama vaincre les maladies rares, le Brass Band de Champagne, l'Harmonie du 3<sup>ème</sup> canton, l'Université de Reims Champagne-Ardenne, les Jeunes Voix de Champagne, le Conseil Départemental pour l'Orchestre Symphonique Départemental des Jeunes Marnais, Per Musicam et le Comité de jumelage Reims Florence.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135682-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

ESAD : M. Pascal LABELLE, Mme Armelle SIMON, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Catherine COUTANT, M. Léo TYBURCE, M. Alban DOMINICY, Mme Mounya TAGGAE, Mme Catherine VAUTRIN  
Le manège : Mme Armelle SIMON, M. Philippe WATTIER

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL  
PROJETS AVEC LES FLÂNERIES MUSICALES DE REIMS, L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE  
DESIGN DE REIMS ET LE MANÈGE, SCÈNE NATIONALE - REIMS  
CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Considérant les objectifs pédagogiques et de diffusion culturelle du Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims,

Considérant la volonté de la Ville et de l'association les Flâneries Musicales de Reims de s'associer pour l'organisation d'un concert « Armide » de Christoph Wilibald Gluck,

Considérant la volonté de la Ville et de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Reims (ESAD) de collaborer et d'établir ensemble des objectifs pédagogiques et de diffusion communs,

Considérant la volonté de la Ville et du Manège, Scène Nationale - Reims de s'associer pour l'organisation du projet « Chez Jean Seb » confié à la chorégraphe Béatrice Massin,

Considérant la nécessité de définir avec chacun des partenaires les modalités de leur collaboration avec la Ville dans le cadre de conventions de partenariat,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat qui précisent les engagements respectifs et les accords passés avec les Flâneries Musicales de Reims, l'ESAD et le Manège, Scène Nationale - Reims.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.  
Identifiant : 051-215104217-20211213-134883-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL  
ADHÉSION À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES BIBLIOTHÈQUES, ARCHIVES ET  
CENTRES DE DOCUMENTATION MUSICAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la culture,

Vu les statuts de l'Association Internationale des Bibliothèques, archives et centres de documentation Musicaux (AIBM),

Considérant les objectifs pédagogiques, scientifiques et de diffusion culturelle du Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims,

Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Régional accueille, en son sein, une médiathèque spécialisée dans la musique, la danse et le théâtre,

Considérant les objectifs de l'AIBM visant à renforcer les liens de coopération entre les bibliothèques musicales, mettre à l'étude et favoriser la réalisation de tous travaux concernant la bibliographie et la bibliothéconomie musicales, stimuler et favoriser par tous les moyens le rapide inventaire et la mise à la disposition des chercheurs de tous les fonds musicaux non encore inventoriés ou classés, coopérer avec d'autres organismes internationaux et nationaux dans le domaine de la musique, de la musicologie, de la bibliothéconomie et de la documentation,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'adhérer à l'Association Internationale des Bibliothèques, archives et centres de documentation Musicaux,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'adhérer à l'Association Internationale des Bibliothèques, archives et centres de documentation Musicaux, à compter de 2022, moyennant une cotisation annuelle de 75 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135829-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**MUSÉE DES BEAUX-ARTS  
DON DE VRANKEN POMMERY MONOPOLE  
CONVENTION DE DON  
INSCRIPTION DE L'ŒUVRE À L'INVENTAIRE DES BIENS AFFECTÉS AUX COLLECTIONS DU  
MUSÉE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2242-1 portant acceptation des dons et legs faits à la commune,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Code Général des impôts et notamment ses articles 200 et 200 bis,

Vu la Loi n°87-571 du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat,

Vu la Loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Vu sa délibération n°CM-2016-181 du 20 juin 2016 adoptant le projet scientifique et culturel du Musée des Beaux-Arts,

Vu sa délibération n°CM-2021-29 du 8 février 2021 adoptant le plan pluriannuel de valorisation des musées 2021-2025,

Vu l'avis favorable de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France,

Considérant la politique culturelle de la Ville pour les années 2020 à 2026,

Considérant la volonté de la société Vranken Pommery Monopole de faire don à la Ville, d'un vitrail de Jacques Simon « la première stupeur du roi des airs », d'une valeur de 30 000 €,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'accepter ce don afin d'enrichir le patrimoine rémois par l'acquisition d'œuvres et d'objets d'art en adéquation avec le projet scientifique et culturel du Musée des Beaux-Arts,

Considérant qu'il convient de procéder à l'inscription de l'œuvre à l'inventaire des biens affectés aux collections du Musée des Beaux-Arts,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'accepter le don de la société Vranken Pommery Monopole : vitrail de Jacques Simon « la première stupeur du roi des airs », 1909, H x L x P 138,3 x 168,9 x 0,7 cm,

d'inscrire l'œuvre à l'inventaire des biens affectés aux collections du Musée des Beaux-Arts,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce don.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135950-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**LIEUX DE DIFFUSION ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE JEU DE PAUME  
CONVENTION 2022-2024**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle et le schéma d'orientations pour la culture,

Considérant l'activité de l'association le Jeu de Paume, centre d'art et lieu de référence pour la diffusion de l'image,

Considérant que, par le biais de son espace éducatif modulable, le Jeu de Paume a pour ambition de constituer, pour tous les publics, une plateforme active de ressources et de propositions autour de l'éducation à l'image et de l'histoire de la représentation et des arts visuels,

Considérant l'intérêt pour la Ville de s'associer au Jeu de Paume pour la mise en œuvre de sa politique culturelle avec des expositions d'envergure nationale et internationale, et plus particulièrement les axes d'accompagnement de la diffusion artistique et culturelle ainsi que de l'approfondissement des connaissances et de l'éducation des publics,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association le Jeu de Paume, fixant le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en collaboration durant la période 2022-2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Pascal LABELLE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-136177-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 54          Contre : 0          Abstention : 5

**SPL AGENCIA  
CRÉATION  
SOUSCRIPTION DE LA VILLE  
ADOPTION DES STATUTS  
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L. 1531-1,

Vu le Code de commerce,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le projet de statuts de la SPL Agencia,

Considérant l'intérêt de créer une SPL avec la Communauté urbaine du Grand Reims concomitamment au nouveau plan d'affaires de la SEM Agencia,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- d'approuver la constitution de la société publique locale « SPL Agencia » entre la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville,
- d'autoriser la souscription par la Ville de 2 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros, soit 200 000 euros du capital social de la société « SPL Agencia », dont la moitié sera libérée à la souscription,
- d'approuver le projet de statuts de la société « SPL Agencia » et de conférer tous pouvoirs à son président pour le finaliser et le signer et enfin faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la constitution de cette société,
- de renoncer au scrutin secret pour les désignations,
- de désigner pour représenter la Ville en qualité de membres du conseil d'administration de la société « SPL Agencia » :  
Madame Nathalie Miravete,  
Monsieur Xavier Albertini,

d'autoriser ces représentants à exercer toutes fonctions ou mandats qui leur seraient confiés au sein de la SPL.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-136702-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

M. Vincent VERSTRAETE

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 53          Contre : 0          Abstention : 5

**SEM AGENCIA  
MODIFICATION DES STATUTS  
DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT  
PRISE DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE REIMS  
VALIDATION DU PACTE DES ACTIONNAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et L.1524-5,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu les modifications envisagées des statuts de la SEM Agencia portant sur l'élargissement de l'objet social de la SEM,

Vu le projet de pacte d'actionnaires de la SEM Agencia,

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la SAEM Agencia,

Considérant la nouvelle prise de participation du capital de la SEM Agencia par la Ville,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'approuver la modification de l'objet social de la SEM Agencia (ajouts à l'article 2 des statuts) afin de lui permettre de l'élargir,

- de renoncer au scrutin secret pour la désignation,

de désigner un représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEM Agencia, à savoir Madame Nathalie Miravete,

d'autoriser le représentant de la Ville à approuver une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit de personnes dénommées,

d'autoriser la souscription par la Ville de 12 000 actions nouvelles pour un montant de 1 500 000 euros dont la souscription lui serait réservée,

d'autoriser le représentant de la Ville, à signer le bulletin de souscription de 12 000 actions de la SEM Agencia pour un montant de 1 500 000 euros, à accomplir toutes les formalités et à signer tous les actes nécessaires à ladite souscription,

d'approuver le projet de pacte d'actionnaires de la SEM Agencia annexé à la présente délibération,  
d'autoriser le représentant de la Ville à signer le pacte d'actionnaires de la SEM Agencia.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-136706-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 54          Contre : 0          Abstention : 5

**GIE AGENCIA  
CONSTITUTION PAR LA SEM AGENCIA ET LA SPL AGENCIA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de commerce,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le projet de statuts du Groupement d'Intérêt Economique Agencia,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'approuver la constitution du GIE Agencia par la SEM Agencia et la SPL Agencia,

de donner tous pouvoirs au(x) président(s) de la SEM et de la SPL Agencia pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-136705-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**ACTION SOCIALE ET DE LOISIRS  
ADHÉSION AU CNAS  
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 25,

Vu la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 70 et 71,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le Comité Technique du 30 novembre 2021,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer le type d'actions, le montant des dépenses ainsi que les modalités de mise en œuvre de l'offre d'action sociale en faveur du personnel,

Considérant l'analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une action sociale répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer,

Considérant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui propose un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, chèques réduction...),

Considérant que les agents de la Ville de Reims ne bénéficient pas actuellement de l'offre du CNAS,

Considérant qu'il est souhaité que les agents puissent accéder à une offre unique en matière d'action sociale, par le biais du CNAS et du CAS,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,  
Cette adhésion est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

de verser annuellement le montant de la cotisation calculée sur la base du nombre d'agents actifs bénéficiaires multiplié par le montant forfaitaire de la cotisation soit 212 € par an pour un actif,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS annexée à la présente délibération,

de faire bénéficier des prestations du CNAS aux agents municipaux suivants :

- agents en position d'activité, en détachement auprès de la Communauté urbaine du Grand Reims ou mis à disposition auprès d'une autre collectivité ou établissement, relevant des catégories statutaires suivantes :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public recrutés sur le fondement des articles 3-2, 3-3, 3-4, 47, 110 et 110-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- contractuels de droit public reconnus travailleurs handicapés et recrutés sur le fondement de l'article 38 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pendant la période correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel ils ont vocation à être titularisés,
- agents contractuels de droit public recrutés sur le fondement de l'article L.1 224-3 du Code du Travail,
- contractuels de droit public non permanents, dits en contrat de projet, recrutés sur le fondement de l'article 3, II de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour mener à bien un projet ou une opération identifié,

- agents en disponibilité d'office pour inaptitude physique après avis de l'instance médicale adéquate.

de renoncer au scrutin secret pour les désignations,

de désigner Madame Elizabeth VASSEUR, en qualité de déléguée élue pour représenter la Ville au sein du CNAS,

d'autoriser Monsieur le Maire à désigner, parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS, un délégué agent pour représenter la Ville au sein du CNAS,

d'autoriser Monsieur le Maire à désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135763-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Mme Marie DEPAQUY, Mme Véronique MARCHET, M. Franck NOEL, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Elizabeth VASSEUR

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 52      Contre : 0      Abstention : 0

## **ACTION SOCIALE ET DE LOISIRS - CONVENTION CADRE AVEC LE CAS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et plus précisément son article 9,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus précisément son article 88-1,

Vu la Loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, notamment son article 25,

Vu la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 70 et 71,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n° CM-2013-388 du 9 décembre 2013, portant convention-cadre de partenariat avec le Comité d'Action Sociale des agents municipaux de la Ville arrivant à échéance le 31 décembre 2019,

Vu sa délibération n°CM-2019-359 du 16 décembre 2019 autorisant la signature de l'avenant n°1 prorogeant ladite convention-cadre d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu sa délibération n°CM-2020-265 du 16 novembre 2020 autorisant la signature de l'avenant n°2 prorogeant ladite convention-cadre d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'avis du Comité Technique du 30 novembre 2021,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer le type d'actions, le montant des dépenses ainsi que les modalités de mises en œuvre de l'offre d'action sociale en faveur du personnel,

Considérant que le Comité d'Action Sociale du personnel de la Ville assure des activités à caractère social et de loisirs au profit des agents municipaux,

Considérant qu'il convient d'établir une nouvelle convention-cadre régissant les modalités de financement des actions mises en œuvre par le Comité d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, en tenant compte de la volonté de la Ville d'offrir aux agents municipaux une offre d'action sociale et de loisirs renouvelée, en complémentarité de l'adhésion de la Ville de Reims au Comité national d'action sociale (CNAS),

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le Comité d'Action Sociale des agents municipaux et communautaires, la convention cadre pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, telle qu'annexée.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135839-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 54          Contre : 0          Abstention : 5

## **ETAT DES EMPLOIS MODIFICATIONS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3, 3-3 et 34 relatifs au recrutement d'agents contractuels,

Vu la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la circulaire interministérielle du 23 mars 1995 fixant l'état des emplois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, modifiée,

Vu sa délibération n°CM-2020-321 du 14 décembre 2020 fixant le régime indemnitaire,

Vu le Comité Technique du 30 novembre 2021,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de créer et de supprimer les emplois de la collectivité,

Considérant, d'une part, les nécessités d'organisation et d'autre part, l'évolution des carrières des agents,

Considérant l'évolution du cadre légal et réglementaire pour ce qui concerne notamment les recrutements d'agents contractuels sur le fondement des 1° et 2° de l'article 3-3 et du II de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de modifier l'état des emplois comme suit :

- transformer :

- à la direction de la maintenance des bâtiments, au service des travaux d'entretien, un poste d'agent de maîtrise en poste de technicien en vue de nommer son occupant, lauréat du concours, dont l'évolution des missions et des responsabilités permet cette nomination en qualité de technicien chargé de travaux de génie civil au sein du patrimoine communal et communautaire,
- à la direction études et travaux de bâtiment, un poste d'agent de maîtrise en poste de technicien en vue de nommer son occupant, inscrit sur la liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne, dont l'évolution du niveau de compétences et des capacités d'encadrement permet sa nomination en qualité de responsable du pôle des projeteurs,

- à la direction de la culture et du patrimoine, au musée Hôtel de Vergeur, deux postes d'adjoint du patrimoine à temps incomplet en postes à temps complet en vue d'étendre l'ouverture du musée au public, le matin de 10 h à 12 h,
- d'autoriser, Monsieur le Maire à signer un contrat sur le fondement de l'article 3-3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, pour le recrutement :
  - à la direction des espaces verts, au service production, animation et maintenance des espaces verts, d'un(e) animateur(trice) des espaces verts, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle par référence à l'indice majoré fixe afférent au 2<sup>e</sup> échelon du grade de technicien territorial, en vigueur à la date de la présente délibération, avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,
  - de rémunérer, pour tenir compte de son évolution de carrière, à la direction de la culture et du patrimoine, au musée Hôtel de Vergeur, un adjoint du patrimoine, en contrat à durée indéterminée, par référence à l'indice majoré fixe 543 avec le régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,
- de créer, par redéploiement :
  - à la direction des sports, un poste d'ingénieur en chef dont l'occupant assurera les fonctions de chef de service administratif et financier,
  - à la direction relation et satisfaction des usagers – engagement citoyen, un poste d'attaché territorial dont l'occupant assurera les fonctions de directeur(trice) adjoint(e) « relations usagers ».

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Franck NOEL**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-134609-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**N'ont pas pris part au débat et au vote :**

Mme Kim DUNTZE, M. Philippe WATTIER

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 57          Contre : 0          Abstention : 0

**DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE  
VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT SEXUEL  
OU MORAL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES  
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LE MARS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2,

Vu la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,  
Vu l'avis du Comité Technique du 20 octobre 2021,

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1<sup>er</sup> mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier à l'association Le Mars la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la Ville,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de confier pour partie, la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes à l'association Le Mars,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Franck NOEL**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-136787-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

## **FRAIS DE DÉPLACEMENT DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS MODIFICATION DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment son article L.7121-7-1,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, notamment son article VIII-2,

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié, fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 03 juillet 2006 modifié, fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 modifié, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu sa délibération n°CM-07-185 du 10 mai 2007 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacement des intervenants extérieurs,

Considérant que des intervenants extérieurs sont régulièrement invités par la Ville dans le cadre de ses manifestations et actions diverses,

Considérant la nécessité de rembourser ces intervenants sur une base réelle ou forfaitaire fixée en référence aux textes susvisés, dès lors que ces frais de déplacement ne font pas l'objet d'une facturation de prestation,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L.7121-7-1 du Code du Travail, les employeurs publics exerçant occasionnellement l'activité d'entrepreneurs de spectacles, doivent faire bénéficier les salariés relevant du Guichet Unique pour le Spectacle Occasionnel (GUSO) qu'ils emploient - artistes ou techniciens du spectacle -, des dispositions de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles,

Considérant la nécessité de rembourser les salariés relevant du GUSO sur la base des indemnités de déplacement déterminées en référence à la convention collective susvisée,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur le principe et le plafond de remboursement applicable aux intervenants et aux salariés relevant du GUSO,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 30 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

## **DECIDE**

d'abroger sa délibération n°CM-07-185 du 10 mai 2007 fixant les modalités de remboursement des frais de déplacement des intervenants extérieurs,

d'autoriser, pour les intervenants extérieurs et les salariés relevant du GUSO, le remboursement des frais de déplacement, selon le moyen de transport utilisé par l'intervenant (véhicule personnel et/ou transport en commun, covoiturage), en application des textes en vigueur pour les déplacements temporaires des personnels communaux. Les principes suivants seront à respecter en cas d'utilisation des transports en commun :

- le remboursement se fera sur la base du tarif le plus économique pour la collectivité (2<sup>ème</sup> classe pour le train ou 1<sup>ère</sup> classe si le tarif appliqué est plus économique que celui de la 2<sup>ème</sup> classe, classe économique pour l'avion,...) et intégrera les éventuels frais annexes (métro, péage, stationnement,...) sur présentation de justificatifs,
- l'utilisation des voies maritimes ou aériennes, d'un véhicule de location ou d'un taxi devra être expressément autorisée, de même que l'utilisation de la 1<sup>ère</sup> classe si celle-ci est plus onéreuse que la 2<sup>ème</sup> classe.

d'autoriser, pour les intervenants extérieurs hors GUSO, le remboursement des frais de séjour (repas, nuitée et indemnité journalière) sur la base des textes en vigueur pour ces indemnités, par application du plafond de remboursement défini par l'arrêté du 03 juillet 2006 modifié, dans la limite des frais réellement engagés,

d'autoriser, pour les salariés relevant du GUSO, le versement de l'indemnité de déplacement représentant le remboursement forfaitaire des frais de nourriture et d'hébergement réellement engagés à l'occasion des déplacements imposés par l'exercice de leur profession, par application des montants fixés en annexe de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles,

Les montants suivront l'évolution de la réglementation en vigueur.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Elizabeth VASSEUR**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135925-DE-1-1



Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**CONTRAT MÉTROPOLITAIN DU GRAND REIMS  
PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 portant sur l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Marne à Madame la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims du 16 décembre 2020 proposant l'élaboration d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE),

Vu la délibération n°CC-2021-103 du 24 juin 2021 du Conseil Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims adoptant son projet de territoire,

Vu le protocole d'engagement du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté urbaine du Grand Reims du 2 juillet 2021,

Considérant que la Ville souhaite poursuivre et renforcer ses relations partenariales avec l'État et la Région Grand Est,

Considérant que la Région Grand Est et l'État ont proposé à la Communauté urbaine du Grand Reims et à la Ville de formaliser cette entente par la conclusion d'un PTRE,

Considérant que le PTRTE de la Communauté urbaine du Grand Reims a également le statut de contrat métropolitain,

Considérant que la stratégie définie dans le PTRTE vise à faire de la Communauté urbaine du Grand Reims un territoire référent en matière de neutralité carbone, avec le soutien et la contribution de la Ville,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat métropolitain du Grand Reims – Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique avec la Communauté urbaine du Grand Reims, l'Etat, la Région Grand Est et le Département tel qu'annexé et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

## Le Maire de Reims



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-137177-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME  
CONVENTION DE SERVICE COMMUN AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS  
ACTUALISATION DANS LE CADRE DE LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la Loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu la Loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN),

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC-2017-56 du 19 janvier 2017 relative à la création d'un service commun,

Considérant que les communes faisant partie d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants doivent assumer elles-mêmes l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, à l'exception des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) dont l'instruction est assurée par les services de la Direction Départementale des Territoires,

Considérant que la Loi ELAN précise que les communes, dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500, doivent disposer d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant la nécessité d'actualiser la convention de service commun avec la Communauté urbaine du Grand Reims relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 30 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'actualiser la convention de service commun avec la Communauté urbaine du Grand Reims relative à l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme dans le cadre de la dématérialisation des procédures,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de service commun et à entreprendre toutes démarches et actions relatives à la mise en œuvre de la convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Nathalie MIRAVETE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-136118-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

## **MAINTENANCE DU LOGICIEL AVENIO ET RÉALISATION DE PRESTATIONS ASSOCIÉES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer une consultation commune avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, un marché de maintenance du logiciel Avenio ainsi que la réalisation de prestations associées,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, le marché de maintenance du logiciel Avenio ainsi que la réalisation de prestations associées,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,



**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**

**Mario ROSSI**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-134242-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

## **MARCHÉS LABEL QUALITÉ INTERNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 qui définissent la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Considérant l'intérêt technique, économique et organisationnel de lancer des consultations communes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure dans les meilleures conditions possibles, les marchés suivants :

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un « label qualité » interne,
- recours à un auditeur externe pour la certification du « label qualité » interne,

Considérant que l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique prévoit la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant que la gestion administrative et la répartition des dépenses se feront selon les besoins de chaque membre du groupement,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté urbaine du Grand Reims afin de conclure, dans les meilleures conditions possibles, les marchés relatifs à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un « label qualité » interne et le recours à un auditeur externe pour la certification du « label qualité » interne,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente,

de désigner la Ville coordonnateur du groupement,

que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Mario ROSSI**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135396-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES, DE CONGRÈS ET D'EXPOSITIONS  
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 et suivants,

Vu la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 codifiés dans le Code de la Commande Publique,

Vu sa délibération n°CM-2016-41 du 14 mars 2016, engageant la concertation préalable sur le projet Reims Grand Centre, dans le cadre des réflexions menées sur le centre-ville rémois,

Vu sa délibération n°CM-2016-94 du 2 mai 2016, approuvant le principe de délégation de service public afin d'assurer le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien, le renouvellement et l'exploitation de la Grande Salle Évènementielle ainsi que la gestion du service public et autorisant le lancement de la procédure,

Vu sa délibération n°CM-2018-225 du 24 septembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public des Activités Évènementielles, de Congrès et d'Expositions,

Vu le contrat de Délégation de Service Public pour assurer le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien, le renouvellement et l'exploitation des Activités Évènementielles, de Congrès et d'Expositions, ainsi que la gestion du service public, signé le 2 octobre 2018 avec la société RMSIEC (ex Campus participations 4), mandataire du groupement,

Vu le rapport annuel présenté par la société RMSIEC pour l'année 2020,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 30 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

après examen de son contenu, de prendre acte de la communication du rapport annuel 2020, présenté par la société RMSIEC, dans le cadre de la Délégation de Service Public pour assurer le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien, le renouvellement et l'exploitation des Activités Évènementielles, de Congrès et d'Expositions, ainsi que la gestion du service public.

## Le Maire de Reims



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135381-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la délibération n°CM-2014-282 du 24 novembre 2014 prenant acte de la communication au Conseil de l'arrêté préfectoral n°2014-ACP-72 du 18 août 2014,

Vu les arrêtés préfectoraux, joints en annexe, concernant les sociétés suivantes, localisées à Reims,

Numéros	Sociétés
n°2021-APC-159-IC du 12 octobre 2021	Société Boulangerie De L'Europe
n°2021-PS-177-IC du 2 novembre 2021	Société SCI Dac Logistique (Groupe Caillot)

Considérant qu'il convient de les communiquer au Conseil municipal,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie, écologie, urbanisme, aménagement, activités économiques du mardi 30 novembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### Après en avoir délibéré,

### DECIDE

de prendre acte de la communication relative à l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement de la société Boulangerie de l'Europe et de la SCI Dac Logistique.

de demander aux services préfectoraux de s'assurer de la mise en place dans ces installations classées et notamment à l'égard des populations des zones d'habitations avoisinantes, de toutes les mesures de vigilances adéquates face aux risques potentiels de quelque nature qu'ils soient.

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Laure MILLER**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135770-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**  
**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE REIMS  
COMPTES DE L'EXERCICE 2020  
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020  
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code monétaire et financier, et notamment, ses articles L.514-1 et L. 514-2,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la convention de financement du 15 juillet 2014 et son avenant n°6 du 16 mars 2020,

Vu les délibérations du 15 avril 2021 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit municipal de Reims approuvant le compte financier de l'exercice 2020 et prenant acte du rapport annuel d'activité certifié par le commissaire aux comptes pour l'exercice 2020,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 2 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de prendre acte du rapport d'activité 2020 de la Caisse de Crédit municipal de Reims et des comptes de l'exercice 2020 relatifs à l'activité et à la situation financière de l'établissement, après examen de leur contenu.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Jean-Marc ROZE**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135480-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 52  
Représenté(s) : 7  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**  
**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Mounya TAGGAE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

## **DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À L'EXÉCUTIF COMPTE RENDU**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu ses délibérations n°CM-2020-73 du 28 mai 2020 et n°CM-2021-294 du 8 novembre 2021 donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire doit rendre compte auprès du Conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

de prendre acte du compte rendu relatif à l'exercice des délégations accordées par le Conseil municipal à l'exécutif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-135704-DE-1-1

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 7 décembre 2021, s'est réuni en Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET, Maire de Reims.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Edouard BARON, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, M. David CHATILLON, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Zabbaou LIMAN, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, M. Léo TYBURCE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Laurent GOBINET, Mme Caroline BARRÉ a donné pouvoir à Claude GACHET, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Silvana SAHO-NUZZO, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Yann VELLY a donné pouvoir à Marie-Thérèse PICOT

**Secrétaire : Edouard BARON**

**Vice Secrétaire : Bénédicte LE PANSE**

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**Détails des votes** : Vote de la procédure d'urgence :  
Pour :59 Contre: 0 Abstention: 0

**PROCÉDURE D'URGENCE  
32EME DE FINALE DE COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL  
MISE À DISPOSITION DE MOYENS  
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION REIMS SAINTE-ANNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2125-1,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant sur les diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu sa délibération n°CM-2020-291 du 14 décembre 2020 fixant, pour 2021, les tarifs des services municipaux,

Considérant que le tirage au sort des équipes amenées à se rencontrer lors du match de 32<sup>ème</sup> de finale de la Coupe de France a eu lieu le 29 novembre 2021,

Considérant que l'Association Reims Sainte-Anne reçoit le Stade de Reims SA le dimanche 19 décembre 2021,

Considérant que seul le Stade Delaune peut accueillir la rencontre dans de bonnes conditions de sécurité,

Considérant que l'Association Reims Sainte-Anne a sollicité le soutien de la Ville pour la mise à disposition gracieuse de l'équipement,

Considérant l'intérêt de la Ville de soutenir cette association à but non lucratif,

Considérant l'urgence à débattre de cette affaire,

Considérant que l'ordre du jour du Conseil municipal a été adressé aux élus le 7 décembre 2021,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

de valider le recours à la procédure d'urgence,

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant la mise à disposition du Stade Auguste Delaune à titre gracieux pour l'organisation du match de 32<sup>ème</sup> de finale de la Coupe de France de football qui aura lieu le dimanche 19 décembre 2021.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Pour le Maire de Reims,  
Par délégation,**



**Raphaël BLANCHARD**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 15 décembre 2021 et de la réception en  
Préfecture le 15 décembre 2021.

Identifiant : 051-215104217-20211213-138532-DE-1-1